

## Mai 2024



### Commémoration du 8 mai

Moment de recueillement devant le monument aux morts à la mémoire des soldats tombés pour la France, en ce 79<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 08 mai 1945.

### Le jardin de l'école

L'un des projets du Conseil Municipal Jeunes est la réalisation d'un potager. Depuis quelques semaines, tous les lundis, les élèves bêchent, sèment, plantent... Leur prochain « travail » : garnir les jardinières du village. Si vous avez des plants de fleurs, ils sont les bienvenus.



### Visite du Sénat le 15 mai

Les jeunes Conseillers du CMJ d'Ardenay sur Méриз ont été invités par Monsieur le Sénateur Vogel à visiter le Sénat.

Une journée inoubliable pour tous.

### Dates à retenir

**1<sup>er</sup> Juin** : À partir de 8h30, passage des véhicules participant au « **1906 dans le rétro** » sur la voie Baron de Caters. Un café vous sera offert par l'Association La Méризette.

**2 juin** : Passage des véhicules du « **1906 dans le rétro** » sur la D357

**1<sup>er</sup> et 2 Juin** : A partir de 11h, **festival d'Art d'Ardenay** (voir dernière page)

**6 Juillet** : Soirée « **Guinguette** » organisée par La Méризette, suivie du **feu d'artifice** organisé à 23 h par la commune marquant le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération d'Ardenay, sous réserve de l'autorisation préfectorale.

## Situation financière 2023 et budget 2024 de la commune

La situation mondiale actuelle (crises sanitaires, géopolitiques, climatiques, économiques) a inévitablement une répercussion sur la situation européenne et nationale (inflation, dette publique, insécurité) avec pour les collectivités un climat d'inquiétude et d'incertitude. Le niveau d'inflation en 2023 (5.5%), l'augmentation des coûts des matières premières, des combustibles et de l'énergie ont globalement entraîné une augmentation générale des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

### Exécution financière 2023 et points marquants

- Report de certaines dépenses d'investissement (butte, tiers lieu...),
- Augmentation contenue des charges à caractère général et des dépenses de personnel,
- Sous exécution budgétaire tant en fonctionnement qu'en investissement,
- Avec des recettes 2023 supérieures aux prévisions de 1 %, l'excédent de fonctionnement en fin d'année conduit avec l'excédent cumulé, à une capacité d'autofinancement préservée.

### Recettes et perspectives

Avec la fiscalité professionnelle unique, l'attribution de compensation perçue de la communauté de communes représente en 2023 près de 50 % des recettes. Ce montant étant fixe depuis 2018 (pas d'actualisation avec l'érosion monétaire ni l'inflation), il ne bénéficie pas des retombées de la dynamique économique du pays avec comme impact un affaiblissement progressif et durable des ressources de la commune et donc un appauvrissement si les dotations et participations de l'Etat stagnent elles aussi.

### Niveau d'imposition et impact

Le taux d'imposition de la commune est le plus faible de toute l'intercommunalité. Le potentiel fiscal qui lui correspond (représentatif de la marge financière de la commune si elle appliquait un taux d'imposition moyen) est un indicateur exploité par les services de l'Etat pour l'attribution des dotations et des diverses allocations compensatrices (ex en 2021, pour compenser la perte financière subie par la baisse de la valeur locative des bâtiments industriels au titre de l'aide économique aux entreprises).

Ce faible taux d'imposition, s'il bénéficie à nos concitoyens, pénalise doublement la commune : faibles recettes fiscales et baisse des dotations et allocations de l'État qui considère que la commune ne fait pas l'effort fiscal nécessaire au regard de son potentiel. Pour préserver à terme l'équilibre financier de la commune, un alignement progressif des taux d'imposition vers les taux moyens va donc s'imposer.

Pour l'année 2024, l'augmentation des taux d'imposition est de 1 %, avec comme nouveaux taux : foncier bâti : 30.12 % (moyenne CDC 40,6%) - foncier non bâti : 23.17 % (moyenne CDC 35.27%) - taxe d'habitation logements secondaires et vacants : 15.86% (moyenne CDC 22.42%).

| Dépenses de fonctionnement    | Budget        | Réalisation   | Recettes de fonctionnement        | Budget        | Réalisation   |
|-------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Charges à caractère général   | 179650        | 164713        | Solde d'exécution positif reporté | <b>175314</b> | <b>175314</b> |
| Charges de personnel          | 189843        | 174124        | Atténuation de charges            | 11448         | 13181         |
| Atténuation de produits       | 67030         | 65630         | Produits services du domaine      | 19119         | 21140         |
| Autres charges de gestion     | 110223        | 100195        | At Compensation et fonds          | 354187        | 354278        |
| Virement sect. investissement | 226400        | 0             | Fiscalité locale                  | 52184         | 54558         |
| Opérations d'ordre            | 5917          | 5917          | Dotations et subventions          | 162060        | 156553        |
| Charges financières           | 850           | 374           | Autres produits de gestion        | 5800          | 11372         |
| Dotation aux provisions       | 200           | 0             |                                   |               |               |
| <b>Total dépenses</b>         | <b>780113</b> | <b>510954</b> | <b>Total recettes</b>             | <b>780113</b> | <b>786397</b> |

Résultat net CA section de fonctionnement : 100.123 € (hors solde d'exécution reporté)

| Dépenses d'investissement     | Budget        | Réalisation   | Recettes d'investissement         | Budget        | Réalisation   |
|-------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 2500          | 0             | Solde d'exécution positif reporté | 246666        | 246666        |
| Opération d'équipement (OPE)  | 635250        | 140561        | Dotations, fonds et réserves      | 114000        | 143036        |
| Immo. corporelles hors OPE    | 13190         | 26375         | Subventions d'investissement      | 74100         | 12060         |
| Subventions éqpt (EHPAD)      | 1010          | 1010          | Virement sect. fonctionnement     | 226400        | 0             |
| Emprunts et dettes            | 15132         | 15000         | Opérations d'ordre entre sect.    | 5917          | 5917          |
| <b>Total dépenses</b>         | <b>667083</b> | <b>182946</b> | <b>Total recettes</b>             | <b>667083</b> | <b>407679</b> |

Résultat net 2023 CA section d'investissement : -21933€ (hors solde d'exécution reporté)

### **Bilan global de l'exercice 2023**

- en section de fonctionnement, le résultat global s'élève à 275 443 €. Avec les excédents de fonctionnement capitalisés de 69 000 € en section d'investissement, le résultat positif qui sera reporté en 2024 s'élève à 206 443 €.
- en section d'investissement, le résultat global s'élève à 224 732 €, qui sera reporté en 2024.

### **Budget 2024**

L'élaboration du budget 2024 s'inscrit dans la logique de 2023, avec toutefois au niveau des recettes de fonctionnement, une diminution du fonds départemental des DMTO prévisionnel de 15 000 €.

| Dépenses de fonctionnement    | Budget        | Recettes de fonctionnement | Budget        |
|-------------------------------|---------------|----------------------------|---------------|
| Charges à caractère général   | 217889        | Solde d'exécution reporté  | 206443        |
| Charges de personnel          | 163350        | Atténuation de charges     | 5000          |
| Atténuation de produits       | 66948         | Produits divers            | 26030         |
| Autres charges de gestion     | 106741        | At compensation et fonds   | 335600        |
| Virement sect investissement  | 230800        | Fiscalité locale           | 56600         |
| Opérations d'ordre entre sect | 5917          | Dotations et subventions   | 156700        |
| Charges financières           | 27            | Autres produits de gestion | 5500          |
| Dotations aux provisions      | 200           |                            |               |
| <b>Total dépenses</b>         | <b>791873</b> | <b>Total recettes</b>      | <b>791873</b> |

| Dépenses d'investissement         | Budget        | Recettes d'investissement     | Budget        |
|-----------------------------------|---------------|-------------------------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles     | 2500          | Solde d'exécution reporté     | 224732        |
| Opérations d'équipement (OPE)     | 668154        | Dotations, fonds et réserves  | 94000         |
| Immo corporelles hors OPE         | 21215         | Subventions d'investissement  | 97960         |
| Subventions éqpt (EHPAD Montfort) | 2790          | Virement sect fonctionnement  | 230800        |
| Emprunts et dettes                | 3750          | Opérations d'ordre entre sect | 5917          |
|                                   |               | Cessions d'immobilisation     | 8500          |
| <b>Total dépenses</b>             | <b>698409</b> | <b>Total recettes</b>         | <b>698409</b> |

Parmi les opérations d'équipement principales : Tiers-lieu rural 189.000€ ; Aménagement de la Butte 387.000€ ; Aménagement de l'ilot de fraîcheur 55.000€ ; 3<sup>ème</sup> phase rénovation éclairage public 14.000€  
Soit un total de 645.000€. Cout net prévisionnel à terme pour la commune : 283.000€ (subvention départementale et fonds européens en attente de validation non-inscrits dans les recettes 2024)

## LE FESTIVAL D'ART D'ARDENAY LES 1<sup>er</sup> et 2 JUIN 2024

### La culture pour tous, sous toutes ses formes

À l'occasion de la dixième édition de « Bouquet d'Artistes », Christian Rouleau, président de l'association « l'Art à la Carte » et Juliette Caillon, commissaire d'exposition, ont décidé de collaborer pour offrir à tous un univers culturel et artistique sous toutes ses formes.

### Le Festival... d'Art d'Ardenay

Événement regroupant une quarantaine d'artistes, d'artisans d'art, de chanteurs, de musiciens et comédiens qui vous invitent à découvrir leur univers, au cœur du village d'Ardenay, à travers une déambulation qui vous conduira de la Place de l'Église où se trouve la Scène à la Salle Polyvalente en passant par le Jardin du Presbytère et l'Église.

### Sur la Place de l'Église

A 11 heures 30 le samedi : départ d'une visite guidée du village par une guide-conférencière du Pays d'Art et d'Histoire du Perche Sarthois.

Face à la buvette et à la scène musicale, des artisans s'occuperont de votre bien-être.

Vous y trouverez également un kiosque à livres tenu par les enfants de l'école d'Ardenay.

### Dans le Jardin du Presbytère

**La forêt de grandes sculptures** au milieu desquelles vous vous promènerez et, où évoluera un ballet composé de 10 danseurs et danseuses.

**Sous les trois tonnelles**, de nombreux céramistes, sculpteurs, artistes peintres et plasticiens vous présenteront leurs travaux.

Vous assisterez à des animations autour de la poterie et de la céramique.

Léa animera un concours de poterie pour les enfants qui seront récompensés par des prix (inscription obligatoire auprès de Juliette 06 60 25 66 82)

### Dans la Salle Polyvalente

Se tiendra l'exposition « mille et une feuilles ». Divers artistes exposeront leurs créations ayant pour thème « le papier ».

### Dans l'Église

Le portrait d'amateur d'art avec Alain Berthelot et son pianiste.

Cosmogonies : performance électro-acoustique.

Pérégrination en Ardenaysie : théâtre et peinture.

### Sur la Scène

Interventions musicales et théâtrales

Samedi 11h : La Bande à Pablo

Samedi 15h30 : Interlude musical par les enfants de l'école d'Ardenay et Madame Lebourdais

Samedi 18h : Concert de Valentin (The Voice 2023)

Dimanche 15h30 : Causerie Patoisante avec l'association « dekèktudi »

### ATTENTION

**Durant ces deux jours, la circulation dans le centre du village sera perturbée. Pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal interdira le stationnement les 1<sup>er</sup> et 2 Juin de 8 heures à 22 heures sur la place de l'Église et sur le petit parking devant la Mairie. La vitesse sera limitée à 20km/h.**

**Compte tenu de la configuration du village, la circulation ne sera pas interdite, mais nous vous demanderons d'être vigilants. La présence de nombreux enfants pendant cet événement vous sera rappelée sur plusieurs panneaux de signalisation. Le parking, derrière la salle polyvalente, sera exclusivement réservé aux exposants. Le parking visiteurs sera fléché depuis la D 52 vers le champ longeant le Clos des Merisiers. Merci d'avance pour votre prudence.**

Site internet : [www.ardenaysurmerize.fr](http://www.ardenaysurmerize.fr), Facebook : ardenaisiennes et ardenaisiens à la maison.

Directeur de publication : André PIGNÉ – Mai 2024